

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

*Direction générale
de la gendarmerie nationale*

**Décision n° 37056 du 10 mai 2017 portant attribution, en 2017,
de la prime de résultats exceptionnels à titre exceptionnel**

NOR : INTJ1712899S

Le directeur général de la gendarmerie nationale,
Vu le code de la défense ;
Vu la loi n° 2002-1094 du 29 août 2002 d'orientation et de programmation pour la sécurité intérieure ;
Vu le décret n° 2004-1073 du 11 octobre 2004 modifié portant création d'une prime de résultats exceptionnels dans la gendarmerie nationale ;
Vu l'arrêté du 11 octobre 2004 modifié portant application du décret n° 2004-1073 du 11 octobre 2004 modifié portant création d'une prime de résultats exceptionnels dans la gendarmerie nationale,

Décide :

Article 1^{er}

Les militaires de la gendarmerie nationale en activité de service dont la liste est jointe percevront, à titre exceptionnel, pour l'année 2016, une prime de résultats exceptionnels de 500,00 € (cinq cents euros).

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 10 mai 2017.

*Le général d'armée,
directeur général de la gendarmerie nationale,*
R. LIZUREY

ANNEXE

LISTE DES MILITAIRES BÉNÉFICIAIRE D'UNE PRIME DE RÉSULTATS EXCEPTIONNELS,
À TITRE EXCEPTIONNEL, D'UN MONTANT DE 500,00 € POUR L'ANNÉE 2016

Becegato Patrick	NIGEND : 128139	NLS : 5271203
Bouliol Francis	NIGEND : 145920	NLS : 5272677
Burdet Raoul	NIGEND : 164823	NLS : 8021420
Dupé Hervé	NIGEND : 144814	NLS : 8003126
Franchet Emmanuel	NIGEND : 153432	NLS : 8011433
Kerneis Annaïk	NIGEND : 147112	NLS : 8011562
Le Jeune Christophe	NIGEND : 172453	NLS : 8027169
Rivier Stéphane	NIGEND : 148647	NLS : 8006494
Rivière Grégory	NIGEND : 160486	NLS : 8017483
Tirel Nadège	NIGEND : 210185	NLS : 8065699
Verfaillie Erick	NIGEND : 164041	NLS : 8020597